

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2008 B 01579

Numéro SIREN : 508 979 408

Nom ou dénomination : SFER

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000060

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**  
**TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION**

**ORDONNANCE**

Nous, Bernard MOLIE , Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION, assisté du commis-greffier, Juliette ASTIER .

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société **SFER SAS 3 rue Des Baies Roses Cambaie 97460 SAINT-PAUL RCS Saint Denis de La Réunion 508 979 408**

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/11/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

**PROROGEONS** jusqu'au **31/07/2024** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30/11/2023** de SFER SAS 3 rue Des Baies Roses Cambaie 97460 SAINT-PAUL RCS Saint Denis de La Réunion 508 979 408 ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le **03/06/24**

Le Président  
Bernard MOLIE

Le commis-greffier  
Juliette ASTIER

Frais de greffe de la présente ordonnance : ~~29.79~~ € TTC (22.02 € HT - 1.87 € TVA - 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



JA



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**

**Je soussignée :**

Société SFER, Société par Actions Simplifiée au capital de 640 500 euros, dont le siège est sis 3 rue des Baies Roses, Cambaie, 97460 SAINT-PAUL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à SAINT-DENIS (974), sous le numéro 508 979 408, représentée par son Directeur d'Exploitation, dûment habilité aux fins des présentes,

**A l'honneur de vous exposer :**

Que la Société SFER a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 30 novembre 2023 ; qu'elle doit donc réunir son assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 mai 2024.

**Que pour les motifs suivant, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux :**

En effet, la société SFER a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde dont le plan a été homologué par le TMC de SAINT-DENIS (974) le 20 août 2014, pour une période de 10 ans.

Au cours de cette procédure collective, cette juridiction a autorisé la société SFER et ses filiales à signer un protocole d'accord avec les sociétés (SNC), exploitant une centrale photovoltaïque commercialisées par SFER à la Réunion, afin de racheter leurs parts sociales. Cette proposition a été acceptée par 925 SNC, dont il faut assurer l'assistance administrative et comptable ainsi que la maintenance des centrales que chacune de ces SNC exploite.

A l'approche du terme de cette période de 10 ans, il a été décidé de restructurer et de réorganiser les sociétés du Groupe SFER, dont notamment les services administratifs et financiers.

Ces adaptations ont occasionné du retard dans la réalisation des opérations comptables. De ce fait, tenir l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de la société SFER avant le 31 mai 2024, ne permettra pas de donner aux associés une information sociétale complète et utile.



**Qu'en conséquence,**

La requérante conclut à ce qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de prolonger jusqu'au 31 juillet 2024, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Fait en deux exemplaires originaux, à SAINT-PAUL,  
Le 17 mai 2024.

**Pour la société SFER**  
Le Directeur d'Exploitation

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner, possibly initials or a checkmark.